

FORCE PRO 1000

Dégraissant Nettoyant Multi Surfaces

1. PROPRIETES :

FORCE PRO 1000 est un nettoyant toutes surfaces possédant un fort pouvoir dégraissant. Nettoie les surfaces sans les ternir, sans les rayer. S'utilise dans de nombreux secteurs d'activité comme les industries agro-alimentaire, l'artisanat alimentaire, les industries, les collectivités, ... S'utilise sur toutes surfaces comme les carrelages, les stratifiés, les skaïs, les surfaces peintes, ... Elimine facilement les matières organiques en particulier les graisses. Ce produit peut être utilisé avant toutes désinfections.

2. MODE D'EMPLOI :

FORCE PRO 1000 s'utilise par simple pulvérisation sur les surfaces à nettoyer ou avec une éponge entre 5 et 20 % selon le degré de salissure. Rincer et essuyer ensuite avec un chiffon propre.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide violet
pH :	13 +/- 0,5
Densité:	1,04 +/- 0,02
Stockage :	Tenir à l'abri de la chaleur et de la lumière et du froid
Contient parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004) :	Inférieur à 5 % : EDTA, savon, agent de surface non ionique

4. CONDITIONNEMENT :

Carton de 4 X 5 L
Carton de 12 x 750 ml
Bidon de 20 L

5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel
Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°0083) : + 33 (0)3 83 22 50 50,
N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59
Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr
Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).

